



**Communiqué de presse**  
**« Premiers pas. Développement du jeune enfant et politique publique »**  
**Publication de la synthèse du séminaire**

La Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), France Stratégie et le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) ont organisé le séminaire « Premiers pas. Développement du jeune enfant et politique publique » du 1er décembre 2020 à l'été 2021.

[Téléchargez la synthèse du Séminaire « Premiers pas. Développement du jeune enfant et politiques publiques »](#)



Ce séminaire visait à nourrir la réflexion sur l'opportunité et les enjeux, en France, d'une politique publique visant le développement du jeune enfant et à en esquisser les contours. La note publiée ce jour rassemble les principaux enseignements de ce séminaire. Après avoir rappelé l'importance cruciale des premières années de la vie pour le développement de l'enfant, et le rôle joué par ses parents et par son environnement, elle dresse un état des lieux des forces et faiblesses de l'action publique en direction des jeunes enfants en France, puis dessine les grandes orientations d'une politique publique du jeune

enfant renouvelée autour de l'objectif de son développement.

Les travaux du séminaire « Premiers pas » ont permis de dégager un diagnostic de l'action publique conduite en France en direction des jeunes enfants et de leurs familles, au regard de l'enjeu de développement du tout-petit. Malgré une intervention publique massive et multidimensionnelle (politiques de redistribution et de lutte contre les inégalités, de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et de soutien à la parentalité, politiques sanitaires, d'emploi...), cette action publique ne prend qu'imparfaitement en compte la finalité de meilleur développement de l'enfant.

À l'aune de cette finalité, trois domaines méritent d'être revisités :

- le recours aux modes d'accueil n'est pas universel – moins d'une famille sur deux y recourt – et est inégalitaire : ce sont les familles les plus modestes qui y recourent le moins puisque près de 80 % des familles sous le seuil de pauvreté ne les utilisent pas, alors que ce sont leurs enfants qui pourraient en bénéficier le plus ;
- le congé parental, insuffisamment indemnisé, n'est que très rarement partagé entre les parents, et n'est utilisé que par 10% des familles avec un enfant de 0 à 3 ans, alors que l'enfant a besoin de temps avec ses parents dans ses premiers mois de vie pour fonder une relation sécurisante et stimulante ;

- les dispositifs de soutien aux parents et à la parentalité font l'objet d'un recours limité alors même que les familles expriment un besoin dans ce domaine.

Sur la base de ce diagnostic, les travaux du séminaire ont permis de dégager des orientations pour une intervention publique souhaitable renouvelée afin d'améliorer le développement du jeune enfant. La principale évolution consisterait à **offrir à tous les enfants, avant leur entrée à l'école, la possibilité d'une expérience de socialisation progressive, ludique et stimulante** avec d'autres enfants, dans d'autres espaces que la maison. Cette expérience pourrait prendre la forme, **pour les enfants à partir de six mois**, d'un accès régulier, hebdomadaire et progressif pour atteindre au moins **quatre demi-journées par semaine en groupe**.

Cette évolution devrait **être complétée par une action des pouvoirs publics en direction des parents** plus structurée autour notamment de trois axes : l'instauration d'un **congé parental mieux rémunéré**, pouvant être partagé entre les deux parents au moins jusqu'au 6<sup>ème</sup> mois de l'enfant ; **une offre d'accompagnement à la parentalité** proposant à chaque famille une possibilité d'écoute, des ressources fiables et accessibles, et des échanges entre pairs ; et enfin, une **promotion du dialogue social**, pour inciter les entreprises à créer les conditions permettant de mieux équilibrer l'exercice de l'activité professionnelle avec le rôle parental.

La traduction en politique publique de ces grandes orientations, qui modifierait le quotidien de deux millions de jeunes enfants et de leurs familles, supposerait des évolutions d'ampleur : un effort financier d'importance, des changements dans les responsabilités des différents acteurs qui nécessiteraient des évolutions législatives conséquentes et la mise en œuvre concrète de ces propositions. Il s'agit d'un projet dont l'horizon est celui de la décennie.

[Pour en savoir plus](#)